



DECISION 2021/42

Portant délégation de signature au Centre Hospitalier d'ARRAS

Directeur

M. MERLAUD

**Directeur des Affaires
Générales, Affaires
Médicales et Recherche
Clinique**

M. HERINGUEZ

Assistants de direction

Mme CABOCHE
Tél : 03 21 21 18 38

Mme MUSELET
Tél : 03 21 21 10 02

Vu le Code de la Santé publique, notamment les articles L. 6143-7, L. 6146-1 et D. 6143-33 à D. 6143-35 relatifs aux pouvoirs propres du Chef d'Etablissement en matière de conduite générale et de délégation de signature,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé,

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et son décret d'application n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation des directeurs d'établissements,

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion en date du 15 avril 2021 portant nomination de **Monsieur Philippe MERLAUD** en qualité de Directeur des Centre Hospitaliers d'Arras et du Ternois,

Considérant que la présente délégation de signature annule et remplace la délégation de signature prise par décision n°2021/24,

Considérant que la présente délégation de signature peut être dénoncée à tout moment,

ARTICLE 1 - DIRECTION DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Sont réservées à la signature de **Monsieur Philippe MERLAUD, Directeur**, et ne seront pas déléguées, les affaires indiquées ci-après :

- Les correspondances avec :
 - Les élus,
 - Les membres du corps préfectoral,
 - Les directeurs généraux d'administration centrale et les directeurs généraux d'Agences Régionales de Santé,
 - L'administration centrale, l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales lorsque celles-ci présentent un caractère décisionnel,
 - Le Président du Conseil de surveillance et les membres de cette instance,
 - Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement lorsque celles-ci comportent un caractère décisionnel,
- Les actes transactionnels dans le domaine judiciaire,
- Les notes de service à caractère décisionnel,
- Tout courrier ou document qu'il paraît utile aux membres du corps de direction de lui faire signer

Concernant la stratégie :

- Tout acte ou document relatifs aux relations avec les tutelles ;
- Le CPOM ;
- Les dossiers d'autorisation et visites de conformité ;
- Les coopérations.

Concernant les finances :

- Les documents ou actes relatifs à la cession du matériel hospitalier ;
- Les actes relatifs à la gestion de la dette ;
- Les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie ;
- Les actes relatifs à la gestion de la DNA.

Concernant les affaires générales :

- Tous actes ou documents relatifs à la préparation des instances hors CHSCT.

En dehors des affaires réservées à la signature de **Monsieur Philippe MERLAUD, Madame Matilde CRETON, Directrice des soins, Madame Marie DEHEEGHER, Directrice de l'IHFS, Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, Monsieur Michel HERINGUEZ, Directeur Adjoint, Monsieur Ziad KHODR, Directeur Adjoint, Monsieur Maxence LANCERY, Directeur Adjoint, Madame Juliette LARIVIERE, Directrice Adjointe, Monsieur Antoine MONTERO, Directeur adjoint et Madame Claire VINCENT, Directrice Adjointe** reçoivent délégation de signature pour les affaires relevant de leurs compétences respectives.

1. Intérim de la direction

Délégation de signature est donnée à : **Madame Matilde CRETON, Directrice des soins, Madame Marie DEHEEGHER, Directrice de l'IHFS, Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, Monsieur Michel HERINGUEZ, Directeur Adjoint, Monsieur Ziad KHODR, Directeur Adjoint, Monsieur Maxence LANCERY, Directeur Adjoint, Madame Juliette LARIVIERE, Directrice Adjointe, Monsieur Antoine MONTERO, Directeur adjoint et Madame Claire VINCENT, Directrice adjointe** pour assurer l'intérim de Direction, sur décision expresse de **Monsieur Philippe MERLAUD** et de signer tout courrier usuel de la Direction Générale, tout document nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement ainsi que les bons de commandes en exécution des marchés.

2. Permanences administratives dite gardes de direction

Délégation de signature est donnée aux cadres participant aux gardes de Direction pour signer tout document relatif à la gestion courante et à la situation des personnes hospitalisées ainsi que pour prendre en urgence toute disposition indispensable au bon fonctionnement de l'établissement de santé et à la qualité et à la sécurité des soins et y compris toute assignation en vue d'assurer un service minimum en cas de grève :

- **Madame Matilde CRETON, Directrice des soins,**
- **Madame Marie DEHEEGHER, Directrice de l'IHFS,**
- **Madame Hélène DERUDDRE, Directrice adjointe,**
- **Monsieur Michel HERINGUEZ, Directeur adjoint,**
- **Monsieur Ziad KHODR, Directeur adjoint,**
- **Monsieur Maxence LANCERY, Directeur adjoint,**
- **Madame Juliette LARIVIERE, Directrice adjointe,**
- **Monsieur Antoine MONTERO, Directeur adjoint**
- **Madame Claire VINCENT, Directrice adjointe.**

Délégation de signature est donnée au directeur de garde à effet de signer des documents liés aux permissions de sortie du Centre d'Alcoologie, que toute décision (admission, mise en place d'un programme de soins, réintégration, levée de la mesure, maintien des soins sans consentement, autorisation de sortie, etc.) qui s'impose ainsi que les notifications et requêtes adressées au Juge des libertés et de la détention concernant les personnes faisant l'objet de soins psychiatriques.

Délégation de signature est donnée au directeur de garde à effet de signer les autorisations administratives de prélèvement d'organes et de tissus à des fins thérapeutiques ou scientifiques.

3. Ordonnateurs suppléants

Est nommé ordonnateur suppléant avec délégation de signature sans conditions de montant (bordereaux de mandatement notamment) :

- **Monsieur Maxence LANCERY, Directeur Adjoint,**
- **Madame Natacha DUPUIS, Ingénieur hospitalier,**
- **Madame Hélène VOISIN, Attachée d'Administration hospitalière.**

ARTICLE 2 - AFFAIRES MEDICALES ET RECHERCHE CLINIQUE

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel HERINGUEZ, Directeur Adjoint** et **Monsieur Laurent LIPPENS, Attaché d'administration hospitalière**, pour la signature de tout courrier, planning, formation et document relevant des affaires médicales.

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Michel HERINGUEZ**, aux fins d'engager, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signature de celles-ci) les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année dans le respect de la réglementation. Les contrats de recrutement, documents et décisions individuelles aux carrières des personnels médicaux.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel HERINGUEZ**, Directeur adjoint pour la signature de tout document et courrier relevant de la recherche clinique.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Michel HERINGUEZ**, délégation est donnée à **Madame Kathleen JACQUEZ**, Ingénieur Hospitalier, pour la signature tout document et courrier relevant de la Recherche Clinique.

H62152°	PERSONNEL AFFECTE A L'ET° -PM- H62152°
H63112°	PERSONNEL MEDICAL - H63112°
H63312°	PERSONNEL MEDICAL - H63312°
H63322°	COTISATION F.N.A.I. - PERSONNEL MEDICAL - H63322°
H63332°	PERSONNEL MEDICAL - H63332°
H63382°	AUTRES IMPOTS ET TAXES - PM°
H64241°	REMUNERATION S'INTERNE S - H64241°
H64242°	GARDE DES INTERNE S - H64242°
H64243°	A S T R E I N T E S - D E S I N T E R N E S - H64243°
H64244°	REMUNERATION ETUDIANTS - H64244°
H64245°	GARDE S ETUDIANT S - H64245°
H64246°	REMUNERATION DOCTEUR JUNIOR°
H642461°	GARDE S DOCTEUR JUNIOR°
H642462°	A S T R E I N T E S DOCTEUR JUNIOR°
H64261°	PLAGE S ADDITIONNELLE S - DE - JOUR - H64261°
H64262°	PLAGE S ADDITIONNELLE S - DE - JOUR - H64262°
H6428°	AUTRE S REMUNERATION S DU PERSONNEL M - H6428°
H642111°	PP REMUNERATION PRINCIPALE - H642111°
H642112°	PP INDEMNITE HOR S GARDE S A S T R E I N T E S - H642112°
H642211°	AT REMUNERATION PRINCIPALE - H642211°
H642212°	AT INDEMNITE HOR S GARDE S A S T R E I N T E S - H642212°
H642221°	PCD REMUNERATION PRINCIPALE°
H642222°	PCD indemnités hors gardes, entraînées°
H642311°	PCD REMUNERATION PRINCIPALE - H642311°
H642312°	PCD INDEMNITE HOR S GARDE S A S T R E I N T E S - H642312°
H642321°	A S REMUNERATION PRINCIPALE - H642321°
H642322°	A S INDEMNITE HOR S GARDE S A S T R E I N T E S - H642322°
H642341°	AP REMUNERATION PRINCIPALE - H642341°
H642342°	AP INDEMNITE HOR S GARDE S A S T R E I N T E S - H642342°
H642351°	ATT. & A S S - EN - CDD - REMUNERATION PRINCIPALE - H642351°
H642352°	ATT. & A S S - EN - CDD - INDEMNITE S HOR S GARDE - H642352°
H64251°	PERMANENCE S/PLACE INTEGREE S AUX OBL - H64251°
H642521°	Plages additionnelles de nuit (Interne) - H642521°
H642522°	Plages additionnelles de nuit (Externe) - H642522°
H642531°	INDEMNITES FORFAITAIRES DE BASE - H642531°
H64521°	PERSONNEL MEDICAL - COTISATION S - A - I - U - H64521°
H64523°	PERSONNEL MEDICAL - COTISATION S - AUX - C - H64523°
H64524°	PERSONNEL MEDICAL - COTISATION S - A - I - A - H64524°
H64723°	ALLOCATION S - CHOMAGE - H64723°
H64862°	FRAIS FORMATION PER S. MED. (FRAIS IN S) - H64862°
H64865°	INDEMNITE EN SEIGNEMENT - PM - H64865°
	Somme :
H6186°	FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL - H6186°
H62282°	FRAIS DE FORMATION PERSONNEL MEDICAL - H62282°
H62513°	DEPLACEMENT S - PER S - MEDICAL EN FORMAT - H62513°
H62542°	MISSION S - PERSONNEL MEDICAL - H62542°
	Somme :
H672185°	PERSONNEL MEDICAL EX ANTERIEUR S - H672185°
H68151°	DOTATION S - AUX PROVISION S POUR RISQU - H68151°
H681531°	DOTAT. PROV. CH. PER S. LIEF S - CET - PM - H681531°
H68158°	DOTATION S - AUX AUTRE S - PROVISION S - POU - H68158°

ARTICLE 3 - AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel HERINGUEZ**, Directeur adjoint pour la signature de tout document et courrier relevant des affaires générales et juridiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Michel HERINGUEZ**, délégation est donnée à **Madame Colette HULOT**, Attachée d'administration, pour la signature de tout document et courrier relevant des affaires générales.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Michel HERINGUEZ**, délégation est donnée à **Madame Amandine DESPREZ**, Attachée d'administration, pour la signature de tout document et courrier relevant des affaires juridiques.

Monsieur Michel HERINGUEZ, Directeur adjoint et Madame Amandine DESPREZ reçoivent également délégation pour représenter l'établissement devant les juridictions.

ARTICLE 4 – STRATEGIE PARCOURS DE SOINS ET COOPERATIONS MEDICALES

Délégation de signature est également accordée à **Monsieur Ziad KHODR, Directeur de la Stratégie, Parcours de soins et Cooperations médicales.**

ARTICLE 5 - COORDINATION GENERALE DES SOINS

Délégation de signature est donnée à **Madame Matilde CRETON, Directrice des soins**, pour la signature de tout courrier et document relevant de l'organisation des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Matilde CRETON**, délégation de signature est donnée à **Madame Fabienne BURNEL, Cadre supérieur de santé et Madame Yolaine MOUTON, Cadre supérieur de santé.**

Délégation de signature est donnée aux **Cadres de Santé** la semaine et aux **Cadres supérieurs de santé listés ci-dessous la semaine et durant les gardes**, pour signer les permissions de sortie des patients, les week-ends (du samedi 8 h 00 au lundi 8 h 00) et jour fériés :

- **Madame Fabienne BURNEL, Cadre supérieur de santé,**
- **Monsieur Laurent DEWATINE, FF cadre supérieur de santé,**
- **Madame Sophie CAUDRON, FF cadre supérieur de santé,**
- **Monsieur Lucien DELBECQUE, FF cadre supérieur de santé,**
- **Monsieur Gérard GUERLAIN, Cadre supérieur de santé,**
- **Madame Florence MERESSE, Cadre supérieur de santé,**
- **Monsieur Sylvain DELPORTE Cadre supérieur de santé,**
- **Madame Nelly MARETTE, Cadre supérieur de santé,**
- **Madame Yolaine MOUTON, Cadre supérieur de santé.**
- **Madame Marielle ROVIS, Cadre supérieur de santé.**

Autorisation de transport de corps :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Lucien DELBECQUE, FF cadre supérieur de santé** et à **Monsieur Sylvain DELPORTE, Cadre supérieur de Santé**, pour signer les autorisations de transports de corps pour l'ensemble de ses sites géographiques.

Sans que l'absence ou l'empêchement de **Monsieur Lucien DELBECQUE, FF cadre supérieur de santé, Monsieur Sylvain DELPORTE, Cadre supérieur de santé**, n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à **Madame Manon MARTIN, Agent de service Hospitalier, Monsieur Frédéric CARON, agent de service hospitalier, Madame Marine DICIOCCIO, Madame ROCHES Isabelle et Madame MIELET Annick** à effet de signer les autorisations de transport de corps pour le Centre Hospitalier d'Arras et l'ensemble de ses sites géographiques.

Délégation de signature est donnée à effet de signer les autorisations de transport de corps à :

Sur le site Les Longchamps

- **Madame Laetitia FLEURY VASTRA, cadre de santé,**
- **Monsieur Aurélien DUPENT, FF cadre de santé,**
- **Madame Virginie GRENIER, FF cadre de santé,**

Sur le site de Dainville

- **Madame Hélène BEAUFILS, cadre de santé**
- **Monsieur Mathieu DEBAILLEUL, cadre de santé,**

Sur le site Pierre BOLLE

- **Madame Laurence HERICOTTE, cadre socio-éducatif,**

ARTICLE 7 – DESIGNATION POUVOIRS DELEGUES

1. **Monsieur Antoine MONTERO, Directeur des Ressources humaines** est désigné en qualité de Président du CHSCT.
2. **Madame Matilde CRETON, Directrice des soins** est désignée en qualité de Président de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques.

ARTICLE 6 - RESSOURCES HUMAINES

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Antoine MONTERO, Directeur des Ressources humaines**, de signer :

- Tout contrat et décision statutaire,
- Tout document d'application d'une décision statutaire directoriale,
- Tout document interne concernant les ressources humaines, notamment les courriers d'affectation, les assignations nécessaires à la continuité de service lors d'un mouvement de grève,
- Tout document concernant la gestion des affaires courantes des ressources humaines, (Documents relatifs à la maladie, la paie, le temps de travail et la formation),
- Tout document en matière disciplinaire, licenciement pour inaptitude, insuffisance professionnelle, rupture conventionnelle,
- Tout courrier ou décision prise dans la gestion des CAPD, CCP du Pas-de-Calais et les CAPL du CHA,
- Signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 6 000€ HT relevant de la formation professionnelle, des frais médicaux du personnel qui doivent être pris en charge par l'établissement, des vacances des professionnels réalisés sous forme de prestations de service,
- Tout document relatif au CHSCT

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Antoine MONTERO**, aux fins d'engager, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signature de celles-ci) les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année dans le respect de la réglementation.

Sans que l'absence ou l'empêchement de **Monsieur Antoine MONTERO** n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à

Madame Matilde CRETON Directrice des soins, ainsi qu'à Monsieur Romain DHORDAIN, Attaché d'administration hospitalière.

En l'absence simultanée de Madame Matilde CRETON, de Monsieur Antoine MONTERO, et de Monsieur Romain DHORDAIN la délégation est alors donnée à Monsieur Mathieu MICHOT, Attaché d'Administration Hospitalière et Madame Amandine DUQUESNOY, Attaché d'Administration Hospitalière.

Délégation de signature est donnée à **Madame Matilde CRETON, Directrice des soins, Madame Marie DEHEEGHER, Directrice de l'IHFS, Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, Monsieur Michel HERINGUEZ, Directeur Adjoint, Monsieur Ziad KHODR, Directeur Adjoint, Monsieur Maxence LANCERY, Directeur Adjoint, Madame Juliette LARIVIERE, Directrice Adjointe, Monsieur Antoine MONTERO, Directeur adjoint, Madame Claire VINCENT, Directrice Adjointe, Monsieur Laurent LIPPENS, attaché d'administration hospitalière** à effet de signer tout document relatif aux personnels dont ils ont l'autorité hiérarchique à savoir :

- Tout document relatif à tout type de congé,
- Tout document relatif à l'accueil des stagiaires,
- Toutes les demandes et ordres de service relatifs à la formation continue ou à des actions de promotion professionnelle.

HC2111 ⁰	PERS.-ADMINISTR.,HOTELIER-ET-AUTRES--HC2111 ⁰
HC2150 ⁰	AUTRES-PERSONNELS-EXT--PERSON-MD--HC2150 ⁰
HC2151 ⁰	PERSONNEL AFFECTE A L'ETS--PNM--HC2151 ⁰
HC218 ⁰	AUTRE PERSONNEL --HC218 ⁰
HC2181 ⁰	AUTRES-PERS-EXTERIEUR--PNM--HC2181 ⁰
HC3111 ⁰	PERSONNEL NON-MEDICAL --HC3111 ⁰
HC3311 ⁰	PERSONNEL NON-MEDICAL --HC3311 ⁰
HC3321 ⁰	COTISATION-FNAL-PERS-NON-MEDICAL--HC3321 ⁰
HC33310 ⁰	ANFH--HC33310 ⁰
HC33312 ⁰	COTISATION CFP--HC33312 ⁰
HC334 ⁰	COTISATION-AU-CENTRE NATIONAL-DE-G--HC334 ⁰
HC336 ⁰	COTISATION-PR-LE-FONDS-POUR-L'EMPL--HC336 ⁰
HC337 ⁰	COTISATION-AU-FMEP--HC337 ⁰
HC3381 ⁰	AUTRES-IMPOTS-ET-TAXES-PNM--HC3381 ⁰
HC416B ⁰	CONTRAT-EMPLOI-AIDE--HC416B ⁰
HC417 ⁰	APPRENTIS--HC417 ⁰
HC41110 ⁰	TRAITEMENT-DE-BASE--HC41110 ⁰
HC4113 ⁰	PRIME-DE-SERVICE--HC4113 ⁰
HC4114 ⁰	NOUVELLE-BONIFICATION-INDICIAIRE--HC4114 ⁰
HC41150 ⁰	SUPPLEMENT-FAMILIAL-DE-TRAITEMENT--HC41150 ⁰
HC41171 ⁰	INDEMNITES-HORAIR-DE-TRAV.-ET-IFT--HC41171 ⁰
HC41172 ⁰	A-STRainte--HC41172 ⁰
HC41173 ⁰	INDEMNITE-DEGRES-SIVE--HC41173 ⁰
HC41178 ⁰	AUTRES-INDEMNITES--HC41178 ⁰
HC41310 ⁰	REMUNERATION-PRINCIPALE--HC41310 ⁰
HC41350 ⁰	SUPPLEMENT-FAMILIAL--HC41350 ⁰
HC41371 ⁰	INDEM-HORAIRS-POUR-TRAV.-SUPPLEM.--HC41371 ⁰
HC41372 ⁰	A-STRainte--HC41372 ⁰
HC41378 ⁰	AUTRES-INDEMNITES--HC41378 ⁰
HC41510 ⁰	REMUNERATION-PRINCIPALE--HC41510 ⁰
HC41550 ⁰	SUPPLEMENT-FAMILIAL--HC41550 ⁰
HC41571 ⁰	INDEMNITES-HORAIR-DE-TRAV.-ET-IFT--HC41571 ⁰
HC41572 ⁰	A-STRainte--HC41572 ⁰
HC41578 ⁰	AUTRES-INDEMNITES--HC41578 ⁰
HC4511 ⁰	PERSONNEL-NON-MEDICAL-COTISATION-S-A--HC4511 ⁰
HC4512 ⁰	PERSONNEL-NON-MEDICAL-COTISATION-S-A--HC4512 ⁰

HE4513	PERSONNEL NON MEDICAL COTISATION S A - HE4513
HE4514	PERSONNEL NON MEDICAL COTISATION S A - HE4514
HE4515	PERSONNEL NON MEDICAL COTISATION S A - HE4515
HE45161	COTISATION AUC REGIMES DE RETRAITE - HE45161
HE45181	COTISATION AUTRES ORGANISMES SOCIAUX
HE45185	ATTIACL - HE45185
HE4713	ALLOCATION S CHOMAGE - HE4713
HE47150	HONORAIRES MEDICAUX (comité infirmier) - HE47150
HE471580	SOINS GRATUITS (service infirmier) - HE471580
HE471581	SOINS GRATUITS (services externes) - HE471581
HE47184	ŒUVRES SOCIALES - HE47184
HE471841	ŒUVRES SOC. GESTION INTERNE PNM - HE471841
HE471842	ŒUVRES SOC. GEST EXTERNALISEE PNM - HE471842
HE4800	FRAIS D'ETUDES - HE4800
HE4801	INDEMNITE ENSEIGNEMENT - PNM - HE4801
HE48010	INDEMNITES ENSEIGNEMENT PNM - HE48010
HE4800	FRAIS DIVERS - HE4800
HE48010	FRAIS DIVERS - HE48010
HE48011	ALLOCATION DE STAGE E1 - HE48011
HE48012	FRAIS DE CORRECTION - HE48012
HE48013	REMBST DE FRAIS MEDICAUX ANT D101 - HE48013
HE48014	CONTRAT ENGAGEMENT
HE4802	ALLOCATION STAGE E1 - HE4802
HE4804	RBT FRAIS MEDICAUX - ET ANTÉRIEURS - HE4804
HE1124	ACCUEIL S FAMILIAUX - HE1124
HE1601	MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRA - HE1601
HE2251	INDEMNITE S AUX COMPTABLES - HE2251
HE2252	INDEMNITE S AUX REGISTREURS - HE2252
HE2281	FRAIS DE FORMATION PERSONNEL NON ME - HE2281
HE2511	VOYAGES ET DEPLACEMENTS - HE2511
HE2512	DEPLACEMENTS STAGIAIRES EN FORMATIO - HE2512
HE2561	MISIONS-PERSONNEL NON MEDICAL - HE2561
HE1601	MALADIE, MATERNITE, ACCIDENT DU TRA - HE1601
HE2251	INDEMNITE S AUX COMPTABLES - HE2251
HE2252	INDEMNITE S AUX REGISTREURS - HE2252
HE2281	FRAIS DE FORMATION PERSONNEL NON ME - HE2281
HE2511	VOYAGES ET DEPLACEMENTS - HE2511
HE2512	DEPLACEMENTS STAGIAIRES EN FORMATIO - HE2512
HE2561	MISIONS-PERSONNEL NON MEDICAL - HE2561
HE711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SU - HE711
HE717	RAPPEL S D'IMPOTS - HE717
HE72101	INDEMNITE S PNM EX ANTERIEURS - HE72101
HE72102	AUTRES PNM - EXERCICES ANTERIEURS - HE72102
HE72005	CHARGES A CARACTERE HOTELIER MISSION - HE72005
HE8151	DOTATION S AUX PROVISIONS POUR RISQU - HE8151
HE81532	DOTAT PROV. CH. PER S. LIEES CET PNM - HE81532
HE8150	DOTATION S AUX AUTRES PROVISIONS POUR - HE8150

ARTICLE 7 - INSTITUT HOSPITALIER DE FORMATION EN SANTE

Délégation de signature est donnée à **Madame Marie DEHEEGHER, Directrice de l'Institut Hospitalier de Formation en Santé (IHFS)**, à l'effet de signer les ordres de mission des étudiants et des formateurs de l'IHFS amenés à se déplacer dans le cadre des études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier, et tous les documents pédagogiques relatifs à la formation. Délégation est donnée également pour l'engagement des dépenses d'exploitation dans la limite des crédits prévus au budget de l'IHFS.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie DEHEEGHER**, la délégation de signature est donnée à **Madame Christiane OLIVIER**, cadre de santé.

ARTICLE 8 - AFFAIRES FINANCIERES

1. Gestion budgétaire et financière

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxence LANCRY, Directeur Adjoint et Madame Hélène VOISIN, Attachée d'administration hospitalière** pour tous les actes et documents relevant de la gestion financière, budgétaire et comptable et notamment :

- Les bordereaux de recettes et de dépenses, les ordonnances de paiement, les pièces justificatives de dépense, les ordres de recettes (confer plus bas les comptes de dépense associés)
- Les actes et documents concernant les relations avec les services de la Trésorerie de l'établissement,
- La cession du matériel hospitalier,
- La gestion de la dette et de la trésorerie,
- L'analyse médico-financière
- Les mesures d'organisation du service

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxence LANCRY, Directeur Adjoint et Madame Natacha DUPUIS, Ingénieur hospitalier**, pour signer les bordereaux de recettes.

HC8321	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical		
HC8321	stocks déportés - Pharmacie (n-1)		
HC8322	Fournitures, produits fins et petit matériel médical et médico-technique		
HC8322	STOCK - Laboratoire (n-1)		
HC83	Variation des stocks (sauf 68311, 68321, 68322 et 68371)		
HC2452	remboursement au SOIS autres trimes divers		
HC27	services basicaux et assésées		
HC2829	Remboursement au budget H		
HC3	impôts, taxes et versements assimilés (sauf 632 et 633)		
HC351Z	Taxes Foncières		
HC3513	autres impôts locaux		
HC352	taxes sur le chiffre d'affaires non récupérés		
HC353	impôts indirects		
HC354	droits d'enregistrement et de timbres		
HC356	autres droits		
HC37	autres impôts, taxes et versement assimilés		
HC5	autres charges de gestion courantes (sauf 655)		
HC53	contributions aux GHT		
HC541	créances admises en non-valeur		
HC542	créances étalées		
HC571	subvention aux associations participations à la vie sociale		
HC573	autres subventions		
HC588	autres charges diverses de gestion		
HC6	Charges financières	HC75	valeur comptable des éléments d'actifs cédés
HC6119	intérêts emprunts exercice en cours	HC78	autres charges exceptionnelles
HC6111	intérêts réglés à échéance	HC8	dotalions aux amortissements et provisions
HC6112	intérêts - rattachement des ICNE	HC811	dotalions aux amortissements
HC68	autres charges financières	HC8173	dotalions aux provisions pour risques
HC7	charges exceptionnelles	HC8174	créances
HC718	autres charges exceptionnelles / opérations de gestion	HC82	dotalion aux amortissements des charges financières à répartir
HC72280	charges d'exploitation hôtelières autres F	HC85	dotalions au c provisions pour risques et charges financières
HC7228C	charges hôtelières exercices antérieurs	HC87445	autres
HC726	autres charges sur ex antérieurs		
HC735	autres assésées autres produits		

2. Cellule de Suivi de l'Identité Patient – Agent d'accueil et de Traitement de l'Information Médicale – Facturation

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxence LANCRY, Directeur Adjoint, Madame Natacha DUPUIS, Ingénieur hospitalier et Madame Audrey BOUDEN, Agent de service hospitalier qualifié**, pour tous courriers et documents administratifs relatifs à l'organisation et à la mise en œuvre de la facturation des activités de soins.

3. Autorisation de sortie et actes d'état civil

Délégation de signature est donnée à **Madame Natacha DUPUIS, Ingénieur hospitalier et Madame Audrey BOUDEN, Agent de service hospitalier qualifié** pour tout document relatif à des autorisations de sortie des patients et tout acte d'état civil (Naissance, décès).

Délégation de signature est donnée à **Madame Sophie CAUDRON, FF Cadre supérieur de santé** pour signer le registre des naissances.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sophie CAUDRON**, délégation de signature est donnée à **Madame Tiphonie RUFFIN, cadre sage-femme, Madame Eléonore BASSE, sage-femme référente au bloc obstétrical et Madame Emmanuelle COUTURIER, sage-femme référente en suite de naissances et GHR.**

4. Département d'Information et de la Qualité Médicale

Délégation de signature est donnée au **Docteur Christian VANDENBUSSCHE, Chef du Département d'Information et de la Qualité Médicale**, pour tout courrier ou document, à destination interne ou extérieure, relatif au traitement de l'information médicale et notamment :

- Au recueil, à la conservation et au traitement des données médicales ;
- A la qualité et à l'intégrité du dossier du patient ;
- A la valorisation de l'activité de soins et à la tarification à l'activité ;
- Au suivi épidémiologique des patients, à l'analyse de l'environnement et de l'activité.

Délégation de signature est donnée, en l'absence ou empêchement du **Docteur Christian VANDENBUSSCHE**, au **Docteur Bianca SEQUIER, praticien hospitalier** ou au **Docteur Isabelle BEUGNET, praticien hospitalier** sur les mêmes compétences.

ARTICLE 9 – RELATIONS CLIENTELES, QUALITE, GESTION DES RISQUES, CRISE, TRANSPORT DE PERSONNES

Délégation de signature est donnée à effet de signer tout courrier relatif aux relations clientèles, à la Qualité et à la gestion des risques, à la gestion de crise, au Transport de personnes, et au parcours patient dans les conditions suivantes :

Pour les relations clientèles, à **Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, Madame Valérie BAILLEUL, Attachée d'administration**
Madame Valérie BAILLEUL reçoit également délégation pour représenter le directeur lors de la saisie judiciaire des dossiers médicaux, et délégation à effet de signer les documents relatifs à la saisie et à la transmission des dossiers médicaux. En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée au directeur de garde.

Pour la Qualité, gestion des risques, gestion de crise, à **Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, Madame Marie-Thérèse BARNET, Cadre de santé, à Madame Anne-Claire SETTINERI-DUPONT, Ingénieur hospitalier, à Madame Justine LEPREUX, Ingénieur hospitalier, à Madame Clémence LEROY, ingénieur hospitalier**

Pour le transport de personnes, à **Madame Matilde CRETON, Directrice Adjointe et à Mme Céline ROUSSEAU, Responsable opérationnel du transport de personnes**

Pour les Parcours patient, à **Madame Fabienne BURNEL, Cadre supérieur de santé.**

ARTICLE 10 - ACHATS ET RESSOURCES LOGISTIQUES ET TECHNIQUES

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxence LANCRY, Directeur Adjoint**, pour la signature de courrier et tout document relatifs aux services Achats, Biomédical, Transports et Gestion des déchets, Restauration, Logistique, Blanchisserie, travaux et maintenance du bâti, et la sécurité des personnes et des biens.

1. Exécution des marchés et accords-cadres

En exécution des marchés et accord cadres, délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxence LANCRY, Directeur Adjoint**, pour la signature des bons de commandes et engagements de dépenses dans la limite des crédits ouverts au budget d'exploitation et d'investissement de l'ensemble des services (Techniques, Biomédical, Transports et Gestion des Déchets, Hôtellerie Restauration, Linge, travaux et maintenance du bâti, ressources humaines et la sécurité des personnes et des biens).

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Maxence LANCRY**, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions **au directeur de garde** dont les noms figurent à la partie « Permanences administratives dites gardes de direction » de la présente.

Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Marcel COPLO, AAH**, pour les achats inférieurs ou égaux à 6 000€ HT pour l'ensemble des services, en exploitation et en investissement.

Sans que l'absence ou l'empêchement de **Monsieur Maxence LANCRY et de Monsieur Marcel COPLO** ait besoin d'être évoqué ou justifié :

Ressources logistiques et techniques :

Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Imad MOSLEM, Ingénieur hospitalier et à Madame Caroline AUBERT, Ingénieur hospitalier** pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 6 000€ HT relevant du service biomédical,

Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Peggy CAMPAGNE, Ingénieur hospitalier**, pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 6 000€ HT relevant de l'Hôtellerie et de la Logistique,

Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Nathalie GROSSEMY, ingénieur hospitalier et Monsieur Benoit RIBBENS, ingénieur Hospitalier** pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 6 000€ HT, des procès-verbaux de réception de travaux, de tout acte relevant de la Maintenance et des travaux, et pour les actes relevant de leur compétence.

Les comptes en dépense du pôle RLT concernés par le présent article sont les suivants :

H602211	DISPOS. MEDIC. NON STERIL ECONO - H602211
H6022311	AUTRE \$ DISPOSITIFS MEDICAUX - LOG
H602232	AUTRE \$ FOURNITURES PROTH. ECONOMAT - H602232
H602235	AUTRE \$ DISPOSITIFS MEDICAUX - H602235
H606221	PETIT MATERIEL MED CHIRG N \$TERILE - H606221
H606222	PETIT MAT MEDIC CHIR N \$TERILE ECO - H606222
H60625	FOURNITURES \$ IMAGERIE MEDICALE - H60625
H606261	AUTRE \$ APPARELS ET FOURNITURES \$ PRO - H606261
H606261	AUTRE \$ FOURNITURES MEDICALES ECO - H606261

H602610	CARBURANTS - H602610
H60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS - H60621
H6132532	LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT -ECO - H6132532
H615252	MATERIEL DE TRANSPORT - H615252
H6163	ASSURANCE TRANSPORT - H6163
H6243	TRANSPORT \$ ENTRE ETABLISSEMENT \$ - H6243
H62450	TRANSPORT \$ USAGERS AMB. EXTERIEURES - H62450
H62451	REMBT TRANSPORT \$ SECONDAIRE \$ SMUR - H62451
H6247	TRANSPORT \$ COLLECTIF \$ DU PERSONNEL - H6247
H6248	TRANSPORT \$ DIVER \$ - H6248

H60630	ALIMENTATION NON STOCKABLE - H60630
H6257	RECEPTIONS - H6257
H6262	ALIMENTATION A L EXTERIEUR - H6262

H602612	FUEL - H602612
H602630	FOURNITURES \$ ATELIERS - GENERALES - H602630
H602632	FOURNITURES \$ DE GARAGE - H602632
H60611	EAU ET ASSAINISSEMENT - H60611
H60612	ENERGIE ET ELECTRICITE - H60612
H60613	CHAUFFAGE - H60613
H60618	AUTRE \$ FOURNITURES NON STOCKABLES - H60618
H606230	FOURNITURES \$ ATELIERS \$ - ST - H606230
H6152585	AUTRE \$ LOCATIONS MOBILIERES \$ - ST - H6152585
H6152201	BATIMENTS ENTRETIEN SOUS CONTRATS - H6152201
H6152202	BATIMENTS MAINTENANCE - SECURITE - H6152202
H6152210	BAT. ENTRET + REP. COURANTES - H6152210
H6152211	BAT. ENTRET + REP. COUR. - SECURITE - H6152211
H6152221	BATIMENTS ENTRETIEN PROGRAMMABLE - H6152221
H6152222	BATIMENTS ENTRETIEN PROGRAMMABLE SE - H6152222

H602620	PRODUITS D'ENTRETIEN - H602620
H602621	PRODUITS LESSIVIELS - H602621
H602650	FOURNITURES \$ BUREAU - MATERIEL - H602650
H602651	FOURNITURES \$ PAPERIE ET IMPRIMERIES - H602651
H602654	FOURNITURES \$ INFORMATIQUE \$ SUITES - H602654
H6026610	COUCHES, ALESES ET PRODUITS \$ ABSORBA - H6026610
H602662	PETIT MATERIEL HOTELIER - H602662
H6026630	LINGE ET HABILEMENT - H6026630
H6026680	AUTRE \$ FOURNITURES \$ HOTELIERES - H6026680
H602680	AUTRE \$ FOURNITURES \$ CONSOMMABLES - H602680
H60622	PRODUITS D'ENTRETIEN - H60622
H606250	FOURNITURES \$ DE BUREAU INFORMATIQUES - H606250
H6062620	PETIT MATERIEL HOTELIER - H6062620
H606263	LINGE ET HABILEMENT - H606263
H606268	AUTRE \$ FOURNITURES \$ CONSOMMABLES - H606268
H60681	PETIT MATERIEL HOSPITALIER - H60681
H6132580	LOCATIONS \$ DIVERSES ECONOMAT - H6132580
H6152681	MAINTENANCE NEOPOST - H6152681
H6263	AFFRANCHISSEMENT \$ - H6263
H6281	BLANCHISSAGE A L EXTERIEUR - H6281
H6282	PRESTATIONS A L EXTERIEUR ECO - H6282
H6285	ELIMINATION DES DECHETS \$ - ST - H6285
H615152	MATERIEL DE TRANSPORT - H615152

H615223	VOIES ET RESEAUX - H615223
H615224	ENTRETIEN JARDINS - H615224
H615251	MATERIEL ET OUTILLAGE - H615251
H615253	MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU - H615253
H6152580	AUTRE MATERIEL SOUS CONTRAT - H6152580
H6152581	ENTRETIEN DEPANNAGE AUTRE MATERIEL - H6152581
H6152582	AUTRE MATERIEL \$S CONTRAT - SECURITE - H6152582
H6152583	ENTRET. DEPAN. AUT. MATER. - SECURITE - H6152583
H6161	MULTIRISQUE - H6161
H6162	Assurance obligatoire dommage - H6162
H617	ETUDES ET RECHERCHES - H617
H6280	PRESTATIONS A L EXTERIEUR \$-T - H6280

H672363	CHARGES A CARACTERE HOTELIER ST - H672363
---------	---

H602272	DISPOS. MEDIC. POUR DIALYSE BIOMED. - H602272
H6022810	AUTRE \$ DISPOSITIFS MEDICAUX - BIO
H602284	AUTRE \$ DISPOSITIFS MEDICAUX BIOMED - H602284
H606224	PETIT MAT BIOMED. H606224
H60624	FOURNITURES \$ POUR LABORATOIRES
H606284	AUTRE \$ FOURNITURES MEDICALES BIO - H606284
H613158	AUTRE \$ LOCATIONS MOBILIERES \$ A CARAC - H613158
H6151620	ENTRETIEN MATERIEL MEDICAL \$S CONTR - H6151620
H6151621	DEPANNAGE MATERIEL MEDICAL - H6151621

H602631	FOURNITURES \$ ATELIER - BIO - H602631
H606231	PIECES DETACHEES BIOMED. - H606231
H606232	ACCESOIRES BIOMED. H606232
H61223	MATERIEL BIOMEDICAL - H61223
H672283	CHARGES A CARACTERE MEDICAL ST - H672283

HE0618	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES NON - HE0618
HE1112	IMAGERIE MEDICALE - HE1112
HE1115	CONSULTATIONS SPECIALISEES - HE1115
HE1117	HOSPITALISATIONS A L'EXTERIEUR - HE1117
HE1118	AUTRES PRESTATIONS - HE1118
HE1121	ERGOTHERAPIE - HE1121
HE1122	VACANCES ET SORTIES A L'EXTERIEUR - HE1122
HE13152	EQUIPEMENTS - HE13152
HE0264	FOURNITURES SCOLAIRES, EDUCATIVES E - HE0264
HE06240	FOURNITURES SCOLAIRES, EDUCATIVES E - HE06240
HE0680	PETIT MATERIEL ET FOURNITURE VIDEO - HE0680
HE1322	LOCATIONS IMMOBILIERES - HE1322
HE132531	LOCATIONS MOBILIERES FINANCEES (HELI - HE132531
HE132582	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES FINANC - HE132582
HE14	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE - HE14
HE165	RESPONSABILITE CIVILE - HE165
HE1685	AUTRES RISQUES - HE1685
HE181	DOCUMENTATION GENERALE - HE181
HE183	DOCUMENTATION TECHNIQUE - HE183
HE184	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...) - HE184
HE185	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CON - HE185
HE188	AUTRES FRAIS DIVERS - HE188
HE2261	COMMISSAIRES AUX COMPTES ANNUEL - HE2261
HE2265	AUTRES - HE2265
HE227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX
HE2280	AUTRES REMUNERATIONS ET HONORAIRES - HE2280
HE231	ANNONCES ET INSERTIONS - HE231
HE234	CADEAUX - HE234
HE236	BROCHURES, DEPLIANTS - HE236
HE237	PUBLICATIONS - HE237
HE238	DIVERS - HE238
HE241	TRANSPORTS SUR ACHATS - HE241
HE255	FRAIS DE DEMENAGEMENT - HE255
HE283	NETTOYAGE ALTERNATIF - HE283
HE2881	SURVEILLANCE VIGILE - HE2881
HE2884	PRESTATIONS A L'EXT FINANCEES - HE2884
HE2887	PRESTATIONS A L'EXTERIEUR - RELAY N - HE2887
HE521	CONTRIBUTION AUX GIP
HE522	CONTRIBUTION AUX GIE
HE523	CONTRIBUTION AUX GCS
HE587	PARTICIPATION AUX FRAIS DE STAGE EN MP
HE7281	CHARGES A CARACTERE MEDICAL SE - HE7281
HE7281	CHARGES A CARACTERE HOTELIER SE - HE7281

Pharmacie :

Délégation permanente de signature est donnée au **Docteur Laurence REAL, Praticien hospitalier, Chef de service de la Pharmacie**, pour la signature des bons de commande et engagements de dépenses, dans la limite de 25 000€ HT pour les actes relevant de la **gestion de la Pharmacie (médicaments et dispositifs médicaux)**.

Sans que l'absence ou l'empêchement du **Docteur Laurence REAL** ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée au **Docteur Isabelle PATTE, Praticien Hospitalier, Docteur Rebecca VANDENBROEKE, Praticien hospitalier et au Docteur Delphine DE BERTOULT, Praticien hospitalier** pour la signature des bons de commande et engagements de dépenses, dans la limite de 25 000€ HT pour les actes relevant de la gestion de la Pharmacie (médicaments et dispositifs médicaux).

L'engagement de la dépense par la voie de bons de commandes dématérialisés est validé par le **Docteur Laurence REAL, Praticien hospitalier, Chef de service de la Pharmacie**.

Les comptes en dépense du pôle pharmacie concernés par le présent article sont les suivants :

H6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical
H6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico technique
H6066	Fournitures médicales
	Charges à caractère hôtelier et général
H602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)
	Charges d'amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles
H67	Charges exceptionnelles

Laboratoire :

Délégation permanente est donnée au **Docteur Marie-Noëlle NOULARD**, Responsable de Service du Laboratoire, aux fins d'engager (commander), réceptionner (vérification du service fait et des factures), les dépenses relevant du service, dans la limite de 20 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Emelyne MARTINAGE, cadre de service**
- **Docteur Simone VERCHAIN**
- **Docteur Benoit BERGUES**
- **Docteur Fabien BONNIFET**
- **Docteur Marie HAUTECOEUR**
- **Docteur Pascal HUCHETTE**
- **Docteur Monique ODAERT**

Les comptes en dépense du pôle laboratoire concernés par le présent article sont les suivants :

H602151	Produits sanguins autres – H602151
H602241	Fournitures pour laboratoires – H602241
H61113	Laboratoires – H61113

2. Service fait

Délégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous pour la validation du « service fait » en apposant sa signature sur les factures transmises par le service Liquidation :

- **Madame Matilde CRETON, Directrice des soins,**
- **Madame Marie DEHEEGHER, Directrice de l'IHFS,**
- **Madame Hélène DERUDDRE, Directrice adjointe,**
- **Monsieur Michel HERINGUEZ, Directeur adjoint,**
- **Monsieur Ziad KHODR, Directeur adjoint,**
- **Monsieur Maxence LANCRY, Directeur adjoint,**
- **Monsieur Antoine MONTERO, Directeur adjoint,**
- **Madame Claire VINCENT, Directrice adjointe.**

3. Sécurité des biens et des personnes

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxence LANCRY, Directeur Adjoint**, pour la signature de tout document et courrier relatif à la sécurité des personnes et des biens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maxence LANCRY, délégation est donnée à **Monsieur Gérald LIBERT, responsable sécurité des biens et des**

personnes. En cas d'absence simultanée de **Monsieur Maxence LANCRY** et de **Monsieur LIBERT**, délégation est donnée à **Monsieur Rudy BRUCHET**, adjoint au responsable sécurité des biens et des personnes.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxence LANCRY**, Directeur Adjoint, pour la signature des dépôts de plainte et mains courantes au nom du Centre Hospitalier d'Arras auprès des services de police ou gendarmerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Maxence LANCRY**, Directeur Adjoint, délégation est donnée à **Monsieur Gérald LIBERT**, responsable sécurité des biens et des personnes.

En cas d'absence simultanée de **Monsieur Maxence LANCRY**, Directeur Adjoint, et de **Monsieur LIBERT**, délégation est donnée à **Monsieur Rudy BRUCHET**, adjoint au responsable sécurité des biens et des personnes.

Sans que l'absence ou l'empêchement de **Monsieur Maxence LANCRY** n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, le directeur de garde peut effectuer un dépôt de plainte au nom du Centre hospitalier d'Arras auprès des services de police ou gendarmerie.

Le Centre Hospitalier d'Arras est représenté en justice par un **Directeur Adjoint** ou par **Monsieur Gérald LIBERT**, responsable sécurité des biens et des personnes qui peuvent, à ce titre, se constituer partie civile et demander des dommages et intérêts au nom du Centre hospitalier d'Arras, où la délégation de signature leur est donnée à cet effet.

ARTICLE 11 - SYSTEME D'INFORMATION

Délégation de signature est donnée à **Madame Hélène DERUDDRE**, Directrice adjointe, pour tous les actes relevant des systèmes d'information.

Délégation permanente est donnée à **Madame Hélène DERUDDRE**, Directrice adjointe, aux fins d'engager, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signature de celles-ci) les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année dans le respect de la réglementation.

Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Patrick MAJKA**, Responsable du système d'information pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 6 000€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Patrick MAJKA**, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à **Monsieur Mathieu DUPRE**, ingénieur informatique, **Madame Dominique CHASSAGNE**, ingénieur informatique et **Monsieur Damien DESANLIS**, ingénieur informatique.

HC06251	FOURNITURE \$ INFORMATIQUE \$ - ACHAT \$ - HC06251
HC13251	LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE - HC13251
HC152610	MAINTENANCE EQUIPEMENT RESEAUX ...N - HC152610
HC152613	MAINTENANCE LOGICIEL \$...NON MEDICA - HC152613
HC152614	MAINTENANCE PROGICIEL \$...NON MEDICA - HC152614
HC152615	MAINTENANCE PC ET EQUIPEMENT \$ - HC152615
HC152616	MAINTENANCE SERVEUR \$ ET SYSTEMES \$ - HC152616
HC152618	MAINTENANCE MATERIEL SAMU-C15-CRRAL - HC152618
HC152619D	MAINTENANCE MATERIEL TELEPHONE CHA - HC152619D
HC261	LIAISONS INFORM. OU SPECIAL Jmoyena - HC261
HC265	TELEPHONE - HC265
HC2842	PRESTATIONS INFORMATIQUE : SBH-SB1 - HC2842
HC2845	FORMATION DIVERSE \$ INFORMATIQUE - HC2845
HC2846	PRESTATIONS INFORMATIQUE A.M.O.A. - HC2846
HC2847	PRESTATIONS INFORMATIQUE A.M.O.E. - HC2847
HC2849	PRESTATIONS INFORMATIQUE \$: INFOGER - HC2849
HC72284	CHARGES A CARACTERE MEDICAL - INFOR - HC72284
HC72284	CHARGES A CARACTERE HOTELIER INFOR - HC72284

ARTICLE 12 - POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Délégation de signature est donnée à **Madame Claire VINCENT, Directrice adjointe** à effet de signer tous les documents et courriers relatifs aux EHPAD et notamment les conventions et contrats de toute nature imputés aux budgets E2 ou B dans la limite des crédits ouverts à ces budgets.

En cas d'absence de **Madame Claire VINCENT, Directrice Adjointe**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier MARTEL, Attaché d'administration hospitalière**.

ARTICLE 13 - COORDINATION HOSPITALIERE DE PRELEVEMENT MULTI-ORGANES ET DE TISSUS

Délégation de signature est donnée à **Madame Marion BREYNE, Infirmière Diplômée d'Etat**, ainsi qu'au **Docteur Cécile DOUCHET, Praticien Hospitalier**, pour la signature de la demande d'interrogation du registre national des refus de dons d'organes.

Délégation est également donnée aux membres de la coordination hospitalière ci-dessous énumérés pour la signature de la demande d'interrogation du registre national des refus de dons d'organes.

- **Mme Isabelle DAVIGNY, IDE de la coordination Hospitalière,**
- **Mme Lucie DUPARCQ, IDE de la coordination Hospitalière,**
- **Mme Dorine CABOCHE, IDE de la coordination Hospitalière,**
- **M. Vincent GUILBERT, IDE de la coordination Hospitalière.**
- **M. Yannick SALMON, IDE de la coordination Hospitalière.**

Délégation de signature est donnée au directeur de garde à effet de signer les autorisations administratives de prélèvement d'organes et de tissus à des fins thérapeutiques ou scientifiques

ARTICLE 14 – CESU 62

Délégation de signature est donnée au **Docteur Pierre VALETTE, Chef du SAMU 62**, **Monsieur Laurent DEWATINE, FF Cadre supérieur de Santé**, **Monsieur Jean François POKKER, cadre de santé** et **Monsieur Jean-François DEBACQ, cadre de santé**, pour la signature des conventions et attestations de formations, et les documents propres au CESU 62.

ARTICLE 15 - POLE SANTE MENTALE

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Matilde CRETON, Directrice des soins,**
- **Madame Marie DEHEEGHER, Directrice de l'IHFS,**
- **Madame Hélène DERUDDRE, Directrice adjointe,**
- **Monsieur Michel HERINGUEZ, Directeur adjoint,**
- **Monsieur Ziad KHODR, Directeur adjoint,**
- **Monsieur Maxence LANCERY, Directeur adjoint,**
- **Madame Juliette LARIVIERE, Directrice adjointe,**
- **Monsieur Antoine MONTERO, Directeur adjoint,**
- **Madame Claire VINCENT, Directeur adjointe.**

pour la signature de toute décision (admission, mise en place d'un programme de soins, réintégration, levée de la mesure, maintien des soins sans consentement, autorisation de sortie, etc.) qui s'impose ainsi que requêtes adressées au Juge des libertés et de la détention, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leurs prise en charge et par la loi modifiée par la loi n° 2013-869 du

27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge

Les personnes habilitées à recevoir en mains propres les notifications du juge des libertés et de la détention, lors des audiences prévues dans le cadre de la saisine obligatoire du juge pour contrôle de plein droit de la nécessité de soins psychiatriques sous contraintes, sont désignées par une décision du Directeur du Centre hospitalier

ARTICLE 16 - EXECUTION

Le départ des personnels de l'effectif du Centre Hospitalier d'Arras cités dans la présente délégation de signature entraîne caducité de leur délégation.

Le Directeur et les personnes citées dans ce document, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au Recueil des Actes Administratifs, transmise à l'ARS et au trésorier hospitalier et communiquée au Conseil de Surveillance. Cette décision fait l'objet d'une publicité au sein de l'établissement sur le site internet, sur le site intranet et le tableau d'affichage de la Direction Générale.

Fait à Arras, le 13 octobre 2021

Le Directeur
du Centre Hospitalier d'Arras

Philippe MERLAUD

